Question juridique : frais d'avocat. précisions svp

Par Visiteur
Suite à votre conseil du 13/10/200, question -2314216, je reçois ce jour la réponse de l'avocat, « Mon cabinet travaille sur la base d'un tarif horaire de 180 ? H.T. Il est difficile eu égard à la complexité de ce dossie de vous donner un devis global. Il faut compter sérieusement un minimum de 10 heures de travail. Mon service comptabilité va vous adresser dans les prochains jours une facture provisionnelle comme cela est d'usage dans notre profession celle-ci couvrant environ 5 heures de travail. » Pour les actes effectués jusqu'à ce jour, je souhaite une facture et non une facture provisionnelle. Concernant les actes à venir, dans l'attente de la signature d'une convention d'honoraires je souhaiterais qu'aucun acte ne puisse être effectué sans mon accord sur le fond et sur le prix. Pourriez vous m'aider à rédiger une lettre incluant ces demandes, Meilleures salutations
Par Visiteur
Chère madame,
Il vous faut rédiger un courrier semblable à celui-ci.
Cher maitre,
Malgré vos compétences et votre sens de l'initiative dans cette affaire, je ne pense pas avoir une somme suffisante pou couvrir l'intégralité des frais d'avocat qui ont trait à ce dossier.
Aussi, sans préjudice des actes que je vous demanderai éventuellement de réaliser par la suite, j'aimerai que vous cessiez de travailler sur l'affaire me concernant, et vous demande de m'adresser une facture définitive relative aux acte que vous avez effectué jusqu'à présent.
Très cordialement.
Par Visiteur
Je vous remercie pour ce modèle de lettre que j'ai transmis à l'avocat. Pourriez vous m'indiquer une fourchette de tarif horaire acceptable, et concernant les frais de déplacements, existe-t-il un barême ? Meilleures salutations
Par Visiteur
Chère madame,

Pourriez vous m'indiquer une fourchette de tarif horaire acceptable, et concernant les frais de déplacements, existe-t-il un barême ?

Les frais d'avocat sont généralement aux alentours de 200 euros HT. Cet avocat ne me semblait pas user de tarifs excessifs. Cela dit, ce n'est pas pour autant que vous ne parviendrez pas à trouver un avocat moins onéreux.

Pour les frais de déplacement, il n'y a absolument pas de barème. Une grande majorité des avocats facture les frais de déplacement au taux horaire de travail; ou ne le facture pas..

